



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/992

Approbation de la réception d'une subvention de l'ADEME relative à la participation au financement de l'étude sur l'impact environnemental des services de trottinettes électriques en libre-service sans station à Lyon et attribution d'une recette de fonctionnement d'un montant prévisionnel de 17 657,25 euros - exercice 2022

Direction de la Mobilité Urbaine

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVALE (pouvoir à Mme AUGEY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/992 - APPROBATION DE LA RECEPTION D'UNE SUBVENTION DE L'ADEME RELATIVE A LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ETUDE SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES SERVICES DE TROTTINETTES ELECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE SANS STATION A LYON ET ATTRIBUTION D'UNE RECETTE DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT PREVISIONNEL DE 17 657,25 EUROS - EXERCICE 2022 (DIRECTION DE LA MOBILITÉ URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les services de trottinettes électriques en libre-service sans station ont fait leur apparition à Lyon en septembre 2018.

Le développement exponentiel de ce secteur s'est fait en l'absence d'un cadre réglementaire adapté, et a généré des polémiques.

Présentée par les opérateurs gestionnaires de ces services comme un mode de déplacement écologique, la trottinette électrique partagée a fait l'objet de critiques, notamment dans sa dimension environnementale et sociétale.

Par ailleurs, les évolutions récurrentes ont rendu difficile une évaluation approfondie et objective de ce secteur d'activité. L'information disponible relative à l'usage et à l'impact global des trottinettes électriques reste hétérogène et incomplète. Elle ne permet pas à une collectivité territoriale de mesurer pleinement l'apport et les impacts réels environnementaux comme sociétaux de ce mode de déplacement.

En juillet 2020, la Ville de Lyon a sélectionné deux opérateurs (Dott et Tier Mobility), chacun autorisé à déployer une flotte de 2 000 engins pour une période de 2 ans afin de stabiliser le marché local de la micro-mobilité à moyen terme. Les conditions pour une évaluation complète et indépendante des services de trottinettes partagées sur le territoire lyonnais sont donc désormais réunies.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon a souhaité étudier l'impact environnemental global des trottinettes électriques en libre-service sans station et identifier des axes d'évolution, dans le cadre d'une démarche prospective et d'aide à la décision. Pour mener à bien cette étude, la Ville de Lyon a récemment attribué un marché à une entreprise.

L'ADEME a été sollicitée pour accompagner la démarche sur les aspects techniques et financiers. Une demande d'aide relative au financement de cette étude a été déposée auprès de la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME le 1^{er} mars 2021, sous la forme d'une demande de subvention à hauteur de 50% du coût de l'étude.

L'ADEME a notifié son accord pour une participation financière prévisionnelle à hauteur de 17 657,25 le 02 juin 2021 dans sa décision n° 21RAD0121, sous réserve de la production des justificatifs nécessaires.

Il est donc proposé d'approuver la réception de cette subvention et les obligations qui en découlent conformément aux règles générales d'attribution des aides de l'ADEME.

La durée contractuelle de cette décision est de 12 mois.

Vu ladite décision de l'ADEME ;

Vu les règles générales d'attribution des aides de l'ADEME ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La décision susvisée, relative à la participation au financement à l'étude sur l'impact environnemental des services de trottinettes électriques en libre-service sans station à Lyon, est approuvée.
- 2- La réception de la subvention et les obligations qui en découlent sont approuvées.
- 3- Une participation d'un montant prévisionnel de 17 657,25 € TTC est versée par l'ADEME à la Ville de Lyon dans le cadre de la décision susvisée pour l'année 2022.
- 4- La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2022 - Ligne de crédit 111652 - Nature 74788 - Fonction 510 - Programme DEPLDURABL.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET